

Saint-Georges, le 9 décembre 2019

Monsieur le maire Claude Morin
Monsieur le conseiller Serge Thomassin
Monsieur le conseiller Tom Redmond
Monsieur le conseiller Jean Perron
Madame la conseillère Esther Fortin
Madame la conseillère Manon Bougie
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
Madame la conseillère Solange Thibodeau
Monsieur le conseiller Renaud Fortier

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes, par le présent avis, convoqués à une séance extraordinaire de ce conseil qui sera tenue le **lundi 16 décembre 2019 à compter de 7 h 00**, au lieu ordinaire des séances.

Lors de cette séance, les sujets suivants seront pris en considération :

ORDRE DU JOUR

- . **Mot de bienvenue du maire.**
- . **Constat de quorum.**
- 1. **Ouverture.**
- 2. **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3. **Adoption d'un règlement :**
 - 3.1 766-2019 – Autorisant des travaux au montant de 362 207 \$ pour l'installation d'un convoyeur à l'usine d'épuration des eaux usées et des honoraires professionnels pour le projet d'agrandissement de l'usine d'épuration au montant de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 383 000 \$.
- 4. **Période de questions.**
 - 4.1 Questions du conseil.
 - 4.2 Questions du public.
- 6. **Levée de la séance.**

Cette séance extraordinaire est convoquée sur ordre verbal du maire au greffier.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier
jc.

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 16 décembre 2019 à laquelle sont présents madame la conseillère Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Jean-Pierre Fortier et Renaud Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents messieurs Claude Poulin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

À la demande du maire, tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 7 h.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 19-11706

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier sur ordre verbal du maire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N^o 19-11707

Adoption du Règlement numéro 766-2019

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

RÉSOLUTION N° 19-11707 (SUITE)

QUE le règlement numéro 766-2019 autorisant des travaux au montant de 362 207 \$ pour l'installation d'un convoyeur à l'usine d'épuration des eaux usées et des honoraires professionnels pour le projet d'agrandissement de l'usine d'épuration au montant de 1 000 000 \$ et un emprunt de 1 383 000 \$, soit adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 766-2019 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 7 h 05, sur proposition de madame la conseillère Esther Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier
